MORÉAC

Département du Morbihan
Arrondissement de Pontivy
Canton de Moréac
Commune de MORÉAC

ARRETÉ DU MAIRE
N° 2026-543

AUTORISANT L'OUVERTURE D'UN DÉBIT TEMPORAIRE

DÉBIT DE BOISSONS - 3ème catégorie

Le maire de MORÉAC

Vu les articles L.2122-28, L.2212-2, L2214-4 du Code général des Collectivités Territoriales,
Vu les articles L. 3331-1 et L. 3334-2 du Code de la Santé Publique,
Vu l'arrêté de M. le Préfet sur la police des lieux publics, pris en application des articles L.3335-I et L.3335-4 du Code de la Santé publique
Vu l'arrêté de délégation de fonction et de signature à Monsieur Philippe JEGADO n°2026-137 en date du 25 mars 2026

Vu la demande présentée le 03 novembre 2026 par Madame Delphine PARISE, Vice-Présidente de l'association du Basket Club de Moréac, domiciliée 3 résidence la Chesnaie à Moréac (56500).

ARRETE

Article 1er: Madame Delphine PARISE est autorisée à ouvrir un débit de boissons temporaire de 3ème catégorie le samedi 28 novembre 2026 de 17h00 au dimanche 29 novembre 01h00, à l'occasion du Loto de l'association du Basket Club à la salle An ty Roz de Moréac. À charge pour elle de se conformer à toutes les prescriptions des lois et règlements relatifs à la tenue et à la police des débits de boissons.

A MORÉAC, le 04 novembre 2026

Pour Le Maire, et par délégation

L'adjoint au maire,
Philippe JEGADO